

ACCUEIL SCOLAIRE

La France connaît actuellement une crise sanitaire liée au coronavirus. Des mesures ont été prises par le gouvernement afin de limiter les contacts et les déplacements. L'activité de certains établissements scolaires se retrouve ainsi réduite, il en est de même pour les effectifs. Depuis le 16 mars, le ministère de l'Education Nationale accueille dans les écoles maternelles, primaires et aux collèges les enfants des professionnels qui contribuent à la continuité d'activité et n'ont pas d'autre moyen de garde. Les collectivités mettent tout en œuvre afin de garantir un service minimum à la population.



I. OBJET DE LA FICHE

- ⇒ Apporter un appui aux collectivités dans la gestion de cette période de crise sur une thématique spécifique et notamment pour les activités qui continueront à être assurées.
- ⇒ Accompagner les collectivités sur la prévention des risques liés à ces activités et plus précisément l'accueil des enfants des personnels travaillant en établissements de santé publics et privés ou en établissements médico-sociaux, ceux des professionnels de santé et médico-sociaux de ville, et ceux des personnels chargés de la gestion de l'épidémie dans les structures de l'enfance.
- ⇒ Fournir des conseils et recommandations aux agents, enfants et parents sur l'accueil du public dans ces établissements en période d'épidémie de Covid-19.

- Etablissements concernés :

Etablissements de scolarisation habituelle de l'éducation nationale : maternelle, primaire, collège, avec des groupes d'élèves qui ne devront pas dépasser 8 à 10 élèves par classe.

Recommandations :

L'ensemble des agents, considérés comme « personne à risque » en cas de contamination par le virus COVID-19 (cf. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention quant aux conseils relatifs à leur possibilité de participer à la continuité d'activité de leur collectivité.

Item	Préconisations
Consignes Générales	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Accueil des enfants dans les structures au sein des établissements scolaires. ⇒ Accueil ne devant pas dépasser les 8 à 10 enfants par classe/salle. ⇒ Adapter le nombre d'adultes par salle (cf. recommandations Education nationale selon l'âge des enfants scolarisés) ⇒ Organiser les activités pour éviter que les groupes d'enfants se croisent dans les accueils du matin, ou du soir, lors du déjeuner, lors des activités extérieures ou des récréations. ⇒ Composer des groupes fixes d'un jour sur l'autre (pas de croisement des groupes pour éviter les contaminations). □ ⇒ Organiser le travail des agents et leurs interactions avec les personnels de l'Education nationale pour prévenir les risques de circulation du virus.

	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Limiter l'accès à certaines salles au sein des établissements. ⇒ Réduction du personnel dans l'établissement au strict minimum nécessaire : personnels dont la présence est indispensable, notamment pour l'ouverture et la sécurité des locaux, l'information des familles et des élèves et pour l'accueil des enfants des personnels soignants ne disposant pas d'autres moyens de garde. ⇒ Entretien des poignées de portes, des sols, des surfaces, des plans de change, des jouets et du linge : Voir Fiche Réflexe nettoyage et désinfection des locaux et du linge pour prévenir la propagation du Covid-19
Consignes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Transmission des consignes en équipe réduite avec respect des distances. ⇒ Prévoir une rotation longue des équipes (cycle de 14 jours). ⇒ Application des gestes barrières par le personnel présent et les enfants accueillis. ⇒ Lavage des mains régulier, à l'eau et au savon, séchage avec essuie mains à usage unique ou/et friction au gel hydro-alcoolique. Eviter de se toucher le visage. ⇒ Faire respecter la distance préconisée entre les élèves (1 mètre). ⇒ Présence d'un seul parent pour l'arrivée et le départ des enfants. ⇒ Rappeler les règles d'éviction des enfants malades. ⇒ Aération régulière des pièces. ⇒ Veiller à limiter les circulations d'objet entre élèves. ⇒ Veiller à ce que le nettoyage et la désinfection des locaux, des poignées des portes, des surfaces, des objets (lits, draps à minima 60°C, jouets, livres, tables, chaises, etc.) manipulés et touchés soient réalisés régulièrement. ⇒ Porter une tenue de travail dédiée.
Conduite à tenir face aux parents	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Application des gestes barrières. ⇒ Respecter la distance d'un mètre minimum préconisée pour l'accueil. ⇒ Mettre en place une gestion des flux pour respecter les gestes barrière.
Conduite à tenir face à un cas suspect d'infection par le Covid-19	<p>Si toux ou fièvre d'un agent : retour au domicile. Si toux ou fièvre d'un enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Isoler l'enfant qui présente des symptômes de Covid-19. ⇒ Appeler les parents afin qu'ils viennent récupérer leur enfant. ⇒ Dans l'attente : <ul style="list-style-type: none"> ○ Isoler l'enfant. ○ Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appeler le SAMU Centre 15. ○ Procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux et matériel. <p>Rechercher les contacts étroits avec les agents ou enfants malades et aviser selon les recommandations de l'ARS.</p>
EPI et vêtement de travail	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Lavage des mains avant et après le port des gants. ⇒ Agents de restauration : port des EPI habituels et si contact avec les enfants prévoir à minima surblouses jetables, et masque de protection chirurgicale. ⇒ Agents d'entretien et lingères : Voir Fiche nettoyage et désinfection des locaux et du linge pour prévenir la propagation du Covid-19 ⇒ Entretien de l'ensemble des vêtements de travail : prévoir plusieurs blouses et un lavage quotidien au sein de la structure.
Repas et goûters	<p>Mettre en place une organisation adaptée à l'effectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Repas des agents par roulement en petit comité. ⇒ Veiller à nettoyer et désinfecter les sièges et tables des réfectoires. ⇒ Organiser les tablées avec 3 à 5 enfants maximum.
Sieste	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Utiliser des dortoirs fixes en assurant l'espacement d'au moins un mètre. ⇒ Veiller à ce que le nettoyage et la désinfection des dortoirs, des draps des lits et du linge (à minima 60°C 30 min) soient réalisés régulièrement. ⇒ Organiser le ramassage du linge sale dans des sacs fermés acheminés directement des sections vers la lingerie.

Matériel et produits	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Présence de savon en quantité suffisante et de gel hydroalcoolique. ⇒ Utilisation d'un produit nettoyant et un produit désinfectant répondant à la norme EN 14476 ⇒ Utilisation d'un produit multi-usages nettoyant/désinfectant répondant à la norme EN 14476 ⇒ Lingettes désinfectantes. A n'utiliser que sur des petites surfaces peu souillées. Voir Fiche d'information Nettoyage et désinfection des lieux publics
Avant prise de poste / Après prise de poste	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ S'assurer du nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des établissements. ⇒ Lavage des mains, en arrivant sur site et avant le départ du site pour le personnel présent et les enfants accueillis. ⇒ Aération des locaux avant l'arrivée des enfants et après leur départ

Pour rappel :

Liste des catégories professionnelles concernées pour la garde d'enfants :

- Personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- Personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- Professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise. Cette liste pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables.

Sources :

Site internet du Ministère de l'Education national :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/t-l-charger-la-lettre-de-jean-michelblanquer-aux-recteurs-consignes-pour-l-ensemble-des-services-acad-miques---15-mars-2020-pdf--52053.pdf>

Plaquette à destination des enfants sur le Coronavirus : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/t-l-charger-l-infographie-6-questions-sur-le-coronavirus-pdf--66249.pdf>

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le Conseiller en Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de la Somme au ☎ : 03 22 80 43 75

